



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 50082

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport suggère de faire de la traduction un enjeu prioritaire par la création d'un corps international et/ou européen de traducteurs. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

### Texte de la réponse

La France met en oeuvre une politique active de promotion de la langue française dans le monde et soutient les différentes actions de l'organisation internationale de la francophonie (OIF) et des opérateurs de la francophonie en faveur du multilinguisme. En concertation avec l'OIF, elle ne manque pas de rappeler à ses Etats-membres leurs engagements en faveur de la langue française. Les questions de traduction et d'interprétariat sont au coeur de l'action de la France en faveur du multilinguisme au sein du système multilatéral. L'enjeu est double : garantir que le nombre de traducteurs et d'interprètes de qualité soit suffisant pour répondre aux besoins des instances internationales et européennes dans l'ensemble de leurs langues de travail d'une part, et d'autre part s'assurer que les organisations mettent en oeuvre des mécanismes de planification de la relève des interprètes et traducteurs pour pérenniser ce vivier. Des solutions complémentaires doivent être envisagées : prévoir - si cela n'induit pas des coûts supplémentaires - l'externalisation des services non essentiels ou de certaines activités de traduction et d'interprétation, ou développer des partenariats avec des organismes de formation de traducteurs pour pallier la pénurie de ressources internes. Plus encore, il importe de veiller à ce que la maîtrise de plusieurs langues officielles ou de travail figure parmi les exigences de recrutement de personnel par les organisations internationales et les institutions européennes, et que les organisations proposent des formations linguistiques à leur personnel, et s'assurer que l'évolution de la carrière et les affectations sur le terrain prennent en compte les connaissances linguistiques des agents. La maîtrise de plusieurs langues par les personnels de l'organisation, sans pallier le besoin de traducteurs et d'interprètes professionnels, réduit la pression sur les services de traduction et d'interprétation. La création d'un corps international et/ou européen nécessiterait au préalable une évaluation des coûts qu'elle engendrerait pour les Etats, toute nouvelle structure internationale venant alourdir le montant des contributions internationales versées par ces derniers, et de la capacité d'un tel corps à répondre efficacement aux besoins de traductions des instances internationales européennes, qui varient sensiblement d'une organisation à l'autre (nombre de langues officielles et de travail variable, régimes linguistiques différents, diversité des thématiques traitées et du vocabulaire spécialisé afférent...).

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50082

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Francophonie

**Ministère attributaire :** Francophonie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1500

**Réponse publiée au JO le :** [25 mars 2014](#), page 2841